

CHARTE DE L'AMBASSADEUR

En signant cette charte, vous exprimez votre volonté de rejoindre le réseau des 7 ambassadeurs de la station Les 7 Laux pour l'hiver 2021/2022.

Un ambassadeur Les 7 Laux est obligatoirement une personne physique.

En tant qu'individu et ambassadeur, vous vous engagez, en signant cette charte, à :

- Partager et promouvoir les valeurs de la marque.
- Diffuser des informations correctes et appropriées lors d'actions menées de manière individuelle et/ou collective et sur les réseaux sociaux.
- Autoriser l'utilisation et la diffusion des images vous représentant, tant en France qu'à l'étranger, pour la promotion de la station Les 7 Laux, sous toutes formes, sur tous supports (y compris Internet) et selon tous procédés.
- Respecter les préconisations graphiques du code de marque (règles de placement du bloc marque et de non altération des éléments graphiques, en cas d'utilisation : ni enrichissement, ni modification, ni changement de couleur des éléments fournis par la station).
- Faire figurer dans votre bio Instagram la mention " Ambassadeur @les7laux ".
- Tagguer le compte Instagram @les7laux dans chacune de vos publications concernant la station.
- Être présent sur 2 événements minimum durant la saison d'hiver et créer du contenu autour de ces événements : stories Instagram, vidéos, photos...
- Porter un élément de la marque mis à disposition par la station lorsqu'une photo vous met en scène (bonnet, tour de cou, mug, casquette...).
- Envoyer régulièrement des photos/vidéos à la station (en plus de celles postées sur votre compte) pour alimenter les supports de communication de la station
- Être mis en avant dans des publications de la station : articles de blog, posts réseaux sociaux...

Chaque action réalisée vous apportera des points selon la grille ci-dessous. En fin de saison, nous ferons le total de points que vous avez obtenu et vous pourrez échanger vos points contre des forfaits journée ou un forfait saison valable(s) pour l'été 2022 ou l'hiver 2022/2023.



PROGRAMME AMBASSADEURS

Attribution points Ambassadeurs*

·	
Une photo validée**	5 points
Publication d'une photo sur son compte Instagram avec identification des 7 Laux (MAX 1 photo par semaine)	5 points
Une vidéo "sans montage" validée**	10 points
Participation à un article de blog (interview par exemple)	20 points
Une vidéo "avec montage" validée**	40 points
Écriture d'un article de blog (sous réserve de validation, 1000 caractères mini., avec photos d'illustration)	50 points
Présence sur un événement (stories, photos, vidéos)	50 points

ÉCHANGE POINTS

Forfait Journée 100 points
Forfait Saison 1300 points

Enfin, et afin de rejoindre le réseau des 7 ambassadeurs, vous devez signer le contrat.

Cette charte est valable pour la saison d'hiver 2021/2022, soit jusqu'au vendredi 30 avril 2022.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »*.

^{*} Liste non exhaustive qui pourra être complétée en cours de saison

^{**} Seules les photos et vidéos validées par la station pour une utilisation (réseaux sociaux, site internet, brochures...) entraineront le gain des points correspondants.

^{*} Si l'ambassadeur est une personne mineure, la charte devra être signée par l'un de ses responsables légaux qui indiquera le nom de l'enfant pour lequel il a l'autorité.